

Rapport du Président

Séance Publique du
vendredi 26 juin 2015

Service instructeur
Direction des finances

1^{ère} **Commission** - N° CG-2015-6-1-1

Service consulté

COMMUNICATION
GESTION DE LA DETTE DEPARTEMENTALE
EXERCICE 2014

Résumé : Communication relative aux opérations financières mises en oeuvre au cours de l'exercice 2014 en application de la délégation au Président du Conseil Général en matière de gestion de la dette.

Par délibérations CG-2011-1-1-5 du 31 mars 2011 et CG-2013-3-1-2 du 21 juin 2013 relatives aux délégations de compétences du Conseil Général au Président du Conseil Général, l'Assemblée a délégué, conformément aux dispositions de l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et en application de la loi démocratie de proximité du 27 février 2002, la réalisation des emprunts et des opérations financières nécessaires à la gestion de la dette départementale.

Conformément à la législation concernée, la présente communication a pour objet de vous informer des actes pris dans le cadre de la délégation au cours de l'exercice 2014.

* * *

Au 1^{er} janvier 2014, l'encours de la dette départementale s'élevait à 485 445 906,95 €. Après remboursement du capital de l'exercice pour un montant de 40 730 542,51 € et la réalisation des nouveaux emprunts à hauteur de 50 000 000 €, la dette départementale atteint au 31 décembre 2014 un volume de 494 715 364,44 €, soit une augmentation de 1,9 % par rapport à l'exercice précédent.

1. Les réalisations nouvelles à hauteur de 50 000 000 €

Le volume d'emprunt inscrit au BP 2014 s'élevait à 70 M€. Cette inscription a été diminuée en DM2 de 5 M€, puis en DM3 de 10 M€ pour atteindre au final 55 M€.

La consultation lancée le 28 mai 2014 pour un volume de 60 M€ d'emprunt a donné lieu à des réponses positives des établissements bancaires pour un volume total de 200 M€. Après examen de ces offres, il a pu être observé une contraction des marges bancaires se situant globalement entre 1,13 % et 1,85 % sur l'EURIBOR 3 mois.

Cette consultation a abouti à la réalisation d'un volume d'emprunt de 50 M€ réparti comme suit :

- HELABA : 20 M€ au taux fixe de 2,09 %, soit l'équivalent au moment de la négociation d'un EURIBOR 3M + 1,13 % de marge, avec une commission d'engagement s'élevant à 0,15 % du montant de l'emprunt.
- La Pfandbriefbank : 25 M€ au taux fixe de 2,485 %, soit l'équivalent d'un EURIBOR 3M + 1,25 % de marge, avec une commission d'engagement s'élevant à 0,10 % du montant de l'emprunt.
- La Caisse d'Epargne : 5 M€ au taux variable indexé sur l'EURIBOR 3M + 1,17 % de marge (financement bonifié BEI - enveloppe dédiée spécialement aux collèges), avec une commission d'engagement s'élevant à 0,10 % du montant de l'emprunt.

Par ailleurs, dans le cadre de l'enveloppe de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) destinée au financement des projets universitaires, des opérations de construction-rénovation des collèges et autres bâtiments publics, ainsi que des opérations de valorisation des déchets, notre collectivité a souscrit trois contrats avec la CDC pour un montant total de 17,9 M€ au taux du Livret A + 1 %. Ces emprunts offrent la particularité de présenter une longue phase de mobilisation : les fonds pourront ainsi faire l'objet d'un encaissement jusqu'au 1^{er} février 2016 pour un montant de 3,3 M€, et jusqu'au 1^{er} février 2017 pour les 14,6 M€ restants.

De cette manière, à la clôture de l'exercice, le recours à l'emprunt s'est élevé à 50 M€, la contractualisation totale des financements 2014 à un montant de 67,9 M€, dont 17,9 M€ pouvant faire l'objet d'un encaissement au titre des exercices 2016 et 2017.

2. Le choix du recours au taux fixe

Sur l'exercice 2014, la courbe des indices affichait des taux variables très bas. L'EURIBOR 3 mois a varié entre 0,287 % au 1^{er} janvier 2014 et 0,078 % au 31 décembre 2014, mais surtout, les taux longs ont connu des niveaux particulièrement bas liés à des anticipations des indices EURIBOR exceptionnellement faibles.

Dans ce contexte, le Département a saisi l'opportunité de profiter de ces taux fixes très attractifs pour la réalisation de ses nouveaux emprunts. Ce choix semblait d'autant plus pertinent que des indemnités très onéreuses de remboursement anticipé en taux variable, intégrées systématiquement dans les propositions des banques allemandes, réduisaient à néant la possibilité éventuelle de renégocier ultérieurement la marge bancaire.

Les taux fixes proposés ont été en l'occurrence meilleurs que notre taux moyen de dette au 1^{er} janvier 2014, à savoir 2,60 % pour la dette globale et 3,92 % pour les taux fixes.

3. La gestion des Crédits Long Terme Renouvelables (CLTR ou Revolving)

Au 1^{er} janvier 2014, le Département disposait d'un encours de dette en revolving de 34 055 635 €. Cet encours a été activé dans le cadre de la gestion de la trésorerie par des remboursements infra annuels visant à optimiser nos frais financiers.

4. Synthèse de la structure

Au 31 décembre 2014, le taux moyen de la dette s'élève à 2,46 %. Sa structure présente une répartition de 48,9 % de taux fixe, dont 8,8 % en taux structuré (fixe annulable et fixe à barrière), et 51,1 % de taux variable, dont 1,0 % en taux structuré (différentiel sur l'inflation européenne et française).

Sous les effets des nouveaux emprunts contractés, conjugués à une légère diminution de l'épargne brute (71,4 M€ en 2013 et 69,8 M€ en 2014), notre capacité de désendettement (en année) est passée à 7,1 ans au 31/12/2014, contre 6,5 en 2013.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de cette communication.



Eric STRAUMANN